

Zeitschrift: SVPW-Jahrbuch = Annuaire ASSP
Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Politische Wissenschaft
Band: 34 (1994)

Artikel: Processus de politisation des problèmes et mouvements féministes : le cas de l'avortement et de la procréation assistée en Suisse
Autor: Moroni, Isabelle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173049>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Processus de politisation des problèmes et mouvements féministes: le cas de l'avortement et de la procréation assistée en Suisse

En focalisant l'attention sur la participation du mouvement féministe, cet article compare les processus de politisation de l'avortement et de la procréation assistée en Suisse. Acteurs-clé de la mise sur agenda du problème de l'avortement, les femmes ont eu une position plus marginale lors du débat sur la procréation assistée. Les axes explicatifs de cette absence relative des femmes sont doubles: premièrement, les seules interprétations féministes qui émergent dans le débat ne se concentrent plus, contrairement à l'avortement, sur une défense des droits individuels de la femme mais insistent davantage sur une protection globale de la vie et de la nature; deuxièmement, alors que la lutte pour l'avortement a renforcé la cohésion du mouvement féministe, le refus radical de la procréation assistée porté par les «éco-féministes» a été source de division interne.

Dieser Beitrag vergleicht den Politisierungsprozess der Abtreibung und der künstlichen Fortpflanzung in der Schweiz, indem er das Augenmerk auf die Beteiligung der Frauen richtet. Während die Frauen in der Frage der Abtreibung Hauptakteure in der Agendasetzung sind, haben sie in der Debatte um die künstliche Fortpflanzung eine marginale Stellung inne. Es gibt zwei erklärende Achsen dieser relativen Absenz der Frauen: Erstens, im Gegensatz zur Abtreibung konzentrieren sich die ausschliesslich feministischen Interpretationen in der Debatte nicht mehr auf die Verteidigung der individuellen Rechte der Frau, sondern insistieren vermehrt auf dem globalen Schutz des Lebens und der Natur; zweitens, während der Kampf zugunsten der Abtreibung die Kohäsion der feministischen Bewegung verstärkt, ist die durch die Umweltschützerinnen getragene radikale Ablehnung der künstlichen Fortpflanzung Quelle interner Spannungen.

Au risque de paraître trivial, on admettra que les rapports entre les agents sociaux et leur environnement ne sont pas régis par des relations mécaniques et spontanées de perception et de connaissance. Les processus qui amènent les acteurs à saisir la réalité, à prendre conscience, voire à dénoncer certaines situations, relèvent de tout un travail complexe d'interprétation et de médiation.

Dans cette perspective, nous nous intéresserons plus particulièrement à la politisation et à l'inscription sur l'agenda politique de deux enjeux, l'avortement et la procréation assistée, qui ont donné lieu à de fortes controverses, cristallisées dans le lancement de plusieurs initiatives populaires. Notre intention est de comparer ces enjeux sous l'angle particulier de la participation du mouvement féministe. En effet, l'avortement comme la procréation assistée sont des expériences qui concernent en premier lieu les femmes: c'est bien de leur corps dont il est question dans ces pratiques. Impliquées à la première personne, il y aurait une sorte d'évidence à ce que les femmes, ou en tout cas les plus militantes d'entre elles, interviennent pour revendiquer des législations qui leur soient favorables¹.

Tel a été le cas lors de la politisation de l'avortement. Ce sont les organisations féministes qui ont en priorité problématisé l'avortement, qui ont formulé des revendications et mobilisé l'opinion. A travers l'utilisation des outils référendaires (initiatives et référendums populaires), elles ont forcé l'entrée de l'agenda politique et attiré l'attention des autorités, posant ainsi les termes du débat. Précisons d'emblée que si cette voix féministe a bien pu s'exprimer publiquement, elle n'a pas réussi à s'imposer dans le débat.

A l'inverse, dans le processus de politisation de la procréation assistée, le point de vue féministe paraît bien moins présent, alors même que ce problème soulève des questions semblables à celles de l'avortement (le droit à l'autodétermination de la femme dans tout ce qui concerne son comportement biologique, la remise en question du pouvoir médical dans ces domaines...). Il est évident que les interprétations proprement féministes du problème ont traversé l'espace de la revendication mais, d'une part, elles semblent l'avoir été sur un plan régional (certaines villes alémaniques) et, d'autre part, elles ont été construites à partir d'une lecture des droits de la femme différente de celle liée à l'avortement.

Prétendre comparer la mise sur agenda de l'avortement et de la procréation assistée nécessite dans un premier temps de justifier ce choix, en mettant en évidence les spécificités de ces enjeux. En d'autres termes, nous suivons ici la stratégie du «most similar system» qui consiste à comparer des cas qui se ressemblent sous différents aspects pour ensuite dégager les différences lors de l'analyse.

Dans un deuxième temps, nous montrerons qu'en partant des acteurs qui initient la controverse, les enjeux étudiés suivent des modèles distincts de politisation. Nous dépasserons cependant cette approche concentrée sur les acteurs initiaux

1 Sans nier l'importance de la variable organisationnelle pour expliquer le degré de participation du mouvement féministe, nous n'aborderons cette question que marginalement dans la problématique. Nous nous contentons de définir un mouvement social comme un type de comportement collectif, produit par des groupes sociaux externes à l'establishment politique qui visent un objectif commun et au sein desquels existent des liens de solidarité (Giugni 1991: 8).

pour insister sur le rôle des interprétations des problèmes dans la mobilisation des acteurs. Nous chercherons donc à repérer les opérations de définition sociale, en essayant de dégager les processus de concurrence et de hiérarchisation des demandes qui sous-tendent la politisation et l'inscription sur l'agenda de l'avortement et de la procréation assistée. Nous espérons ainsi à travers une démarche qui privilégie les représentations, les valeurs et les symboles comprendre les raisons de la présence/absence des femmes dans la politisation de ces deux objets.

I. Spécificités des enjeux

L'avortement et la procréation assistée peuvent être classés dans une catégorie spécifique d'enjeux que nous avons appelée «socio-éthique»². Avant même de présenter les dimensions de cet ensemble particulier, une démarche consistant à catégoriser les problèmes mérite quelques éclaircissements. Un tel raisonnement implique que les caractéristiques des problèmes influencent les processus décisionnels (Lowi 1972). L'expression «policy makes politics» prend ici tout son sens: les particularités de l'avortement et de la procréation assistée deviennent une variable indépendante, explicative des événements politiques tels la logique des clivages dans l'espace public, la dynamique d'inscription sur l'agenda politique et les arènes pertinentes de prises de décision. Mais, faute de tomber dans le piège si souvent dénoncé de «naturalisation» des faits sociaux (Bourdieu 1992: 207–223), il faut préciser que ce classement de la réalité ne signifie pas forcément qu'il faille considérer les spécificités des problèmes comme des données évidentes et naturelles. Au contraire, celles-ci sont bien le résultat d'un construit social. Autrement dit, nous sommes conscients que la définition des enjeux – par exemple leur dimension éthique – est au coeur même du conflit social et politique (Outshoorn 1986).

La forte conflictualité est d'ailleurs ce qui distingue le mieux les espaces où sont discutés l'avortement et la procréation assistée. La polarisation des positions se cristallise dans des demandes politiques souvent irréductibles: d'un côté, des revendications fondées sur une éthique libérale protestent contre le contrôle par la collectivité de certaines conduites individuelles; de l'autre, des revendications conservatrices demandent justement le statu quo, voire des législations plus restrictives de ces mêmes pratiques.

La raison majeure de cette prééminence du conflit réside dans la structure complexe des sociétés démocratiques contemporaines. Traversés par une dynamique de reproduction basée sur la division et la différenciation sociales, les systèmes sociaux modernes s'organisent en une pluralité de champs relativement autonomes, producteurs de codes, de référentiels, de modes de compréhension de la réalité différents et parfois incompatibles (Luhmann 1982, Zolo 1992). Au niveau culturel, la complexité sociale favorise ainsi une «concurrence dans l'ordonnement institutionnel des significations globales concernant la vie quotidienne» (Berger et

2 Dans le cadre de notre travail de doctorat, nous intégrons aussi dans cette catégorie des problèmes comme le sida et la toxicomanie.

Luckmann 1967: 117). Au sens où Weber (1959) l'entendait, le «polythéisme des valeurs» interdit toute affirmation d'un savoir universel sur le bien commun, la pluralité des schémas de croyance remettant en question le monopole et la légitimité des systèmes traditionnels de production du sens.

Le polythéisme des valeurs propre aux sociétés complexes prend une signification toute particulière lorsqu'il s'agit d'aborder des problèmes comme l'avortement et la procréation assistée. Ces pratiques interviennent directement sur le corps humain, et plus spécifiquement sur le corps de la femme. Et dès lors que l'on parle du corps, la question constamment soulevée semble être celle de l'appartenance: appartient-il, en fait, essentiellement à l'individu ou à la collectivité? Le corps, a priori, serait un bien individuel, étranger à la collectivité. Avorter ou se soumettre à une fécondation in vitro relèvent de la sphère privée, d'un choix personnel qu'aucun, en régime libéral, ne peut contester. Or, la gestion libérale du corps implique des coûts moraux pour une partie des individus qui trouve inacceptables et choquantes certaines pratiques. Au nom de catégories qui dépassent l'individu, des groupes se mobilisent pour revendiquer un contrôle collectif des comportements individuels. Pourtant, dans une société fortement différenciée et individualisée, la frontière entre la sphère privée et publique reste éminemment floue, devenant par là même source de conflits. Cette indétermination fondamentale implique l'émergence d'une pluralité de droits: droit de la femme, droit de l'enfant, droit de l'embryon, droit de disposer de son corps, droit de savoir, droit d'avoir un enfant... La complexité est ainsi réintroduite à différents niveaux. Premièrement, elle réside dans la présence d'un grand nombre de codes contradictoires, issus de la division fonctionnelle de la société. Sur ces enjeux, les querelles traditionnelles entre classes sociales se déplacent vers des querelles de frontières entre les divers sous-systèmes sociaux, notamment les agents des sphères scientifique, médicale, religieuse prétendent imposer à l'ensemble de la collectivité leur logique spécifique³. Deuxièmement, elle se trouve dans l'incapacité de hiérarchiser rationnellement cette «mêlée de droits». Sollicité par des revendications opposées, l'Etat «hésite s'il doit tenir pour affaire publique ou privée les problèmes qu'on le somme de prendre à son compte» (Lucas 1990: 41).

S'ajoute à ces querelles de frontières, l'échec patent des formes courantes de négociation et de coopération entre les acteurs. Dans les arènes de discussion autour d'enjeux socio-économiques, les acteurs sont prêts, à partir d'une hiérarchisation de leurs préférences, à négocier des compromis. Par exemple, les négociations réo-corporatistes ont souvent permis d'éviter les conflits ouverts entre syndicat et patronat (Schmitter et Lehmbruch 1979). Les agents dans de telles relations de partenariat social sont d'accord de perdre certains avantages en échange de gains jugés plus importants (la sécurité de l'emploi peut être échangée contre un frein à l'inflation salariale...). Par rapport aux enjeux socio-éthiques, nous pensons qu'il est très difficile d'aboutir à des compromis de cette nature. Les priorités

3 Oiffé (1984) décrit ces querelles de frontière entre l'Etat social, le système économique et les structures de socialisation dans les régimes capitalistes avancés. Or, il reste indifférent aux autres querelles de frontières plus spécifiques aux problèmes socio-éthiques.

de chacun s'ordonnant sur une échelle binaire (les acteurs sont pour ou contre les objets en discussion), les choix fondamentaux des agents sont souvent diamétralement opposés. Il est vrai que le corps et ses avatars (l'embryon, les gènes, le sperme...) ne sont pas des entités négociables comme le seraient les ressources économiques. Il y a une sorte d'interdit moral qui fait que «le corps n'est ni disponible, ni appropriable; entendons qu'il ne peut être objet de contrat: il n'est pas détachable de la personne qui contracte ou voudrait le faire...» (Lucas 1990: 30). Du moment que le corps n'est pas un «produit négociable», il est difficile d'imaginer un compromis issu d'une logique d'échange.

Par ailleurs, les acteurs qui sont à l'origine de demandes en matière d'enjeux socio-éthiques n'ont pas toujours un mode d'organisation aussi institutionnalisé et stable que les organisations patronales, syndicales ou encore partisans. On a plutôt affaire à des ensembles où les liens entre les acteurs sont lâches et peu structurés. Ce type de représentation des intérêts, propre notamment aux mouvements sociaux, rend les processus de mobilisation aléatoires. En effet, ces acteurs se retrouvent conjoncturellement sur des thèmes précis et, une fois leurs objectifs atteints, se dispersent et disparaissent de l'espace public. Cette précarité des liens aboutit à des coalitions fluides et imprévisibles (ex. des organisations féministes se retrouvent ponctuellement intégrées dans les mouvements pour la paix, écologistes...). De plus, parler de partenariat social n'a pas de sens ici dans la mesure où on ne sait pas toujours très bien qui sont les «partenaires», les interlocuteurs potentiels et quel est leur degré de représentativité par rapport à la base. Ce caractère non-permanent et instable des constellations d'intérêts dans l'espace de la contestation renforce ainsi la complexité des processus décisionnels⁴.

Outil heuristique, la classe des enjeux socio-éthiques nous permet de montrer pourquoi il y a finalement une pertinence à comparer des objets comme l'avortement et la procréation assistée: ils délimitent un champ fondamentalement pluraliste et conflictuel, imperméable aux mécanismes intégrateurs et indifférent aux règles de coopération traditionnelles. Mais au-delà des points communs, il faut revenir à l'analyse empirique et aborder les différences qui peuvent exister entre les enjeux, en particulier sous l'angle des processus de politisation.

II. Acteurs et controverses publics

L'analyse des activités qui se situent en amont des décisions étatiques montre que l'action des pouvoirs publics est loin d'être une réaction spontanée à des situations dont la nature serait en elle-même problématique. La constitution d'un problème,

⁴ Un des moyens pour stabiliser la complexité des interactions passe par une organisation des sous-systèmes (Mayntz 1987). Dans le cadre de la politique de lutte contre le sida, l'office fédéral de la santé publique a joué un grand rôle dans la structuration du réseau d'acteurs intéressés au problème. Tout en laissant une certaine marge d'autonomie aux associations privées, il leur a «imposé» des règles de fonctionnement assez strictes, ce qui assure une certaine stabilité aux organisations privées (Bütschi et Cattacin, 1993).

objet de l'attention de l'Etat, est inséparable du travail de formulation et de mobilisation publiques mené par des acteurs sociaux. Processus contingent, la politisation d'un enjeu n'a rien de linéaire. De l'identification du problème jusqu'à son inscription à l'ordre du jour des autorités publiques, des acteurs interviennent pour réinterpréter les objets, mobiliser ou freiner des publics, imaginer des stratégies d'action et manipuler des ressources. En clair, «un problème n'est jamais premier, il émerge toujours d'un rapport social qui le constitue, en particulier dans sa dimension publique; c'est dans ce sens qu'il est indissociable d'un certain mode de structuration de l'espace public» (Duran 1990: 240).

La particularité du système politique suisse est l'aménagement de voies institutionnalisées pour l'inscription sur l'agenda politique des problèmes. Les initiatives populaires, notamment, canalisent le jeu politique dans des procédures formelles et prévisibles. Ce type d'institution démocratique engage un processus – de la récolte des signatures jusqu'à la votation populaire – où l'espace social se structure autour des partisans et des adversaires du projet, véhiculé par l'initiative populaire. Le droit d'initiative représente ainsi un équivalent fonctionnel d'autres modes de pression politique comme la manifestation, les actions symboliques, la grève... En étudiant la constellation des acteurs et leurs interactions au moment du lancement d'une initiative populaire, nous rejoignons les approches classiques de l'«agenda setting» qui tentent de rendre compte des champs de forces à l'origine des demandes politiques (Cobb et Elder, 1972; Padiou 1982; Meny et Thoenig 1989; Garraud 1990).

Une comparaison de la mise sur agenda de l'avortement et de la procréation assistée montre que – alors même que les deux objets s'institutionnalisent à travers le canal de l'initiative populaire – leur inscription à l'ordre du jour politique procède de dynamiques assez distinctes.

1. L'avortement: histoire d'une mobilisation

La controverse sur l'avortement prend forme en Suisse, à partir des années septante, suite au lancement d'une initiative populaire qui demande d'introduire dans la Constitution un article décriminalisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Après plus de trente ans de conflits et de débats politiques, toutes les propositions avancées, en faveur ou en défaveur de l'interruption de grossesse, n'ont jamais franchi les diverses étapes du processus décisionnel⁵. Bien que l'intensité des débats varie durant toutes ces années, le profil des acteurs mobilisés reste pratiquement le même: ce sont essentiellement des acteurs sociaux qui s'organisent et se mobilisent pour demander un changement de la législation.

Dans le camp des partisans de l'avortement, les femmes investissent très forte-

5 Pour une chronologie exacte des événements qui ont ponctué le processus de décision en matière d'avortement en Suisse, on peut se référer à Dondennaz (1987), à l'*Année politique suisse* (1971–1985), ainsi qu'aux diverses publications des acteurs organisés de la société civile (cf. note 15).

ment la scène des débats, menant un travail de formulation politique, engageant des actions et élargissant l'audience du problème. Paradoxalement, avant le lancement de l'initiative de 1971, la question de l'IVG ne suscite qu'un intérêt marginal auprès des milieux féministes⁶. Les énergies sont concentrées dans la lutte pour le suffrage féminin, le droit à l'avortement n'étant pas encore véritablement problématisé comme un enjeu de l'émancipation des femmes. Il est vrai qu'en Suisse, le droit de vote des femmes n'est accepté, sur le plan fédéral, qu'en 1970, monopolisant jusque-là une grande partie des ressources des mouvements féministes (Chapponnière 1992: 23).

L'initiative populaire de 1971 est lancée par des juristes neuchâtelois qui portent ainsi la question de l'avortement sur l'agenda politique fédéral. Peu de temps après, une organisation, l'Union Suisse pour la Décriminalisation de l'Avortement (USPDA), est créée pour soutenir l'initiative populaire. L'USPDA, en tout cas au début, est une plate forme d'expression de revendications assez radicales en matière d'avortement: c'est une libéralisation totale de l'avortement, à travers la suppression des articles 118 à 121 du code pénal, qui est exigée. Dès le début, l'organisation relie étroitement les enjeux de l'avortement et des droits de la femme. Un de ses premiers bulletins énumère toutes les associations féministes qui la soutiennent, terminant par ce commentaire: «Es kann nicht mehr behauptet werden, die Fristenlösung sei nicht im Interesse der Frauen!» (*Bulletin de l'USPDA*, no. 2, décembre 1973). Or, très rapidement, l'USPDA se voit contrainte de modérer ses demandes, passant d'une exigence de décriminalisation totale de l'avortement à une libéralisation partielle. Elle retire l'initiative de 1971 pour en lancer une autre: l'initiative «pour la solution du délai», qui autorise la femme à avorter dans les premières douze semaines de la grossesse.

Cette modération des revendications est une constante de l'action de l'USPDA dont le répertoire d'action, essentiellement institutionnel, l'oblige à évaluer la «praticabilité politique» de ses demandes (Padioleau 1982: 65). L'initiative populaire, soumise obligatoirement au vote populaire, pousse les initiants à anticiper le degré d'acceptabilité sociale de leur proposition. Tenir compte de la praticabilité politique revient souvent à subordonner les partis pris idéologiques à des priorités stratégiques. Mais, la stratégie de modération n'est pas toujours payante. D'une part, il est rare qu'une initiative, même édulcorée, passe la rampe de la sanction populaire; d'autre part, souvent jugée comme une compromission inacceptable par certains, elle donnent lieu à des divisions au sein des mouvements sociaux. Après l'échec devant le peuple de l'initiative «du délai», une controverse prend forme à l'intérieur de l'USPDA, débouchant sur la scission du courant plus radical qui refuse de suivre la logique du compromis. Une association concurrente sera créée, l'ASDAC (Association Suisse pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception)

6 Dans les milieux de la gauche radicale des années 20, il y a bien eu des discussions et des revendications pour libéraliser l'avortement mais elles restent l'expression du mouvement néomalthusien qui comprend une majorité d'hommes. Les femmes en sont pratiquement absentes et, comme le remarquent Gaillard et Mahaim (1983), «cette lutte n'est pas née sur le même terrain social, ni avec les mêmes motivations que celles des mouvements féministes des années 60–70.»

qui prétend se battre sur un registre plus radical. L'ASDAC lance notamment le référendum contre la loi fédérale de 1974⁷ et participe à la rédaction d'un manifeste pour l'avortement, récoltant les signatures de personnalités ayant avorté ou aidé à avorter. Elle refuse par ailleurs de relancer avec l'USPDA une deuxième initiative populaire pour la solution du délai qu'elle juge trop modérée.

Une sorte de «division du travail» se met en place parmi les organisations féministes. L'USPDA, soutenue par des élites des partis radical et socialiste, mène un travail de mobilisation, sous-tendu par le souci constant d'intégrer le plus grand nombre possible d'acteurs, susceptibles de soutenir sa cause au Parlement. Inversement, l'ASDAC, l'OFRA (Organisation pour la Cause des Femmes) ou encore les sections féministes des partis d'extrême gauche (PSO, POCH) choisissent des répertoires d'action plus confrontatifs et préfèrent se distancer des élites de l'establishment politique. L'ASDAC essaie surtout de développer le débat en dehors des espaces politiques formels, comme le Parlement. Fonctionnant sur un mode moins centralisé que l'USPDA, elle encourage la formation de groupes de travail, censés mener des «actions de terrain» (débat dans les écoles, distribution de brochures sur la contraception, listes de médecins pratiquant l'avortement, ligne téléphonique permanente...). L'organisation essaie en plus d'être présente dans les cantons catholiques où existe une forte opposition à une libéralisation de l'avortement. Cette «stratégie de la proximité», quelque soit son emprise réelle, a certainement une efficacité symbolique qui renforce la légitimité des demandes en matière de décriminalisation de l'avortement. Le droit à l'avortement peut être ainsi présenté comme un combat «réaliste», fondé sur une connaissance de la réalité quotidienne des gens.

Les clivages d'ordre idéologique et pratique sont relativement courants dans les alliances hétérogènes qui rassemblent des groupes sociaux à statuts différents dans la hiérarchie sociale (Jobert et Muller 1987: 38). Pourtant, malgré les divergences sur la manière d'envisager la lutte, il y a bien un consensus de fond parmi la plupart des associations féministes sur la pertinence de la lutte pour l'avortement. Dans ce sens, la controverse sur l'interruption volontaire de grossesse renforce l'identité et le degré de cohésion du mouvement féministe.

En interaction avec les organisations féministes, d'autres acteurs, farouchement opposés à l'avortement, animent l'espace public. En réaction à l'initiative de 1971, une pétition intitulée «oui à la vie» est déposée par les milieux proches de l'Eglise

7 Le projet de loi de 1974, âprement discuté au parlement, est un compromis entre la solution du délai et la solution dite «sans indication sociale» qui n'autorise un avortement que pour des raisons médicales, eugéniques (malformations graves du fœtus) ou éthiques (grossesse résultant d'un viol ou d'un inceste). La loi de 1974 reprend, en gros, cette dernière solution, en lui ajoutant les indications sociales (une femme peut avorter si elle est «dans un état de détresse grave»). Un tel compromis a pour effet de récolter les critiques aussi bien des partisans que des opposants à l'avortement. En plus de celui de l'ASDAC, un référendum est lancé par des dissidents de «OUI à la vie» qui jugent la loi trop laxiste. Seul le référendum de l'ASDAC aboutit, l'autre ne récoltera pas le nombre de signatures nécessaires. Néanmoins, la formation d'une «coalition contre nature», réunissant le potentiel de mobilisation d'acteurs idéologiquement opposés, fait échouer le projet en votation populaire.

catholique et du Parti démocrate chrétien. Une association du même nom est créée, devenant le principal porte-parole du contre-mouvement à l'avortement. Elle s'engage notamment dans la campagne contre l'initiative du délai, mobilisant efficacement le réseau des organisations confessionnelles principalement catholiques. «OUI à la vie» et les opposants à l'avortement bénéficient aussi du soutien de Caritas, société de bienfaisance, qui centralise et organise la campagne. En plus de la campagne contre l'initiative du délai, «OUI à la vie» agit sur la base d'un répertoire d'action institutionnel, lançant en 1980 une initiative populaire qui vise à inscrire dans la Constitution «le droit à la vie» de l'être humain. Sur le plan des principes, l'initiative est une attaque directe à la libéralisation de l'avortement puisque les promoteurs du projet fixent le commencement de la vie dès sa conception.

Bien que les adversaires à l'avortement n'entreprennent pas des actions aussi confrontatives que les groupes anti-avortement américains ou français, ils développent, malgré tout, un discours très émotionnel et passionnel, sur le mode de la croisade religieuse. La propagande du contre-mouvement s'appuie, du reste, sur la distribution de brochures, montrant des images violentes de fœtus avortés, et sur la projection d'un film américain où l'on peut voir la «mise à mort» d'un embryon lors d'un avortement. L'attitude dogmatique et passionnelle du contre-mouvement est d'ailleurs constamment attaquée par les partisans de l'avortement qui accusent «OUI à la vie» et ses alliés d'être des «apôtres de la morale» et qui «parlent de la vie de façon abstraite, déliée de la réalité, alors qu'en matière d'avortement la vie est une question concrète...» (Bulletin de l'ASDAC, no.1, octobre 1979). Certains agents du contre-mouvement répondent à ce type d'accusation par des «coups» essentiellement symboliques qui servent avant tout à rassurer les publics. Caritas annonce ainsi par voie de presse son intention d'envoyer massivement des dépliants qui demandent aux personnes opposées à l'avortement de «s'engager concrètement», «en combattant les préjugés à l'encontre des mères célibataires et des familles nombreuses» (24 Heures, 23 août 1977). En fait, en termes d'action sur le terrain, l'organisation «OUI à la vie» et ses alliés bénéficient surtout, par leurs liens étroits avec l'Eglise catholique, du réseau de paroisses qui jouent le rôle de relais entre les élites du contre-mouvement et leur base. A ce titre, le poids de l'Eglise catholique n'est pas sans importance dans le rapport de force entre opposants et partisans: d'abord, son influence sur les questions de mœurs reste forte dans certains cantons, ensuite, elle procure au contre-mouvement des ressources matérielles par le biais de l'impôt ecclésiastique⁸. L'autre soutien important du contre-mouvement est le Parti démocrate chrétien dont les membres rejettent systématiquement les solutions les plus libérales au Parlement, favorisant des navettes interminables entre les deux Chambres. Sans compter que le Conseiller fédéral, chargé

8 On prendra garde de ne pas surestimer le degré d'accord parmi les opposants. En effet, les élites catholiques prennent leurs distances par rapport aux discours et aux actions des acteurs opposés à l'avortement les plus extrémistes. La Conférence des évêques suisses, en l'occurrence, refuse de soutenir le référendum contre la loi fédérale de 1974, lancé par des dissidents de l'association «OUI à la vie».

du dossier, est un démocrate chrétien farouchement opposé à un assouplissement de la législation en matière d'avortement. Malgré ces soutiens, le contre-mouvement, s'il réussit à empêcher la mise en place de solutions libérales, n'arrive pas à imposer un durcissement de la législation. Aussi bien la loi de 1974 que l'initiative populaire «Pour le droit à la vie» sont rejetées en votation populaire. Le processus décisionnel, commencé avec l'initiative de 1971, aboutit finalement en 1985 au statu quo, les articles du code pénal incriminés étant, aujourd'hui encore, en vigueur.

La politisation de l'avortement est paradigmatique du «modèle de la mobilisation» (Garraud 1990). Ce sont surtout des acteurs externes à l'establishment de la société politique qui se chargent du travail de formulation du problème, activent des ressources et mobilisent les publics en vue d'attirer l'attention des pouvoirs publics. Les élites partisans ou parlementaires ont une fonction de soutien de la mobilisation, reprenant et diffusant les revendications des acteurs sociaux dans les espaces institutionnalisés comme le Parlement.

2. La procréation assistée: de l'entreprise médiatique à la mobilisation sociale

A l'inverse de l'avortement, la reconstitution des champs de force à l'origine de la mise sur agenda de la procréation assistée paraît moins évidente. Il y a certes un événement clé qui ponctue le processus de mise sur agenda mais le rôle de l'acteur initiateur demeure plus ambigu. En effet, une initiative populaire est lancée par le *Schweizerische Beobachter*, un bimensuel suisse-allemand. Véritable entrepreneur politique, le journal agit directement dans le champ politique, dépassant son rôle de commentateur de l'actualité⁹. En l'occurrence, l'initiative demande que soit introduit dans la Constitution un article renforçant le contrôle étatique dans le domaine des manipulations génétiques et de la procréation assistée. En amont de l'initiative populaire, aucun autre événement n'apparaît ouvertement sur la scène publique. Certes, des discussions existent sur la question mais elles restent confinées dans des cercles restreints telle l'Académie Suisse des Sciences Médicales qui édicte des directives éthiques en 1981 et 1989 sur le sujet. A partir de là, peut-on véritablement faire l'hypothèse qu'il y ait un vide social, une absence de groupes sociaux constitués autour de cet enjeu durant la période précédant l'action du *Beobachter*? Un aperçu des circonstances qui ont amené le bimensuel à jouer un rôle politique peut apporter quelques éléments supplémentaires de compréhension.

Le *Beobachter* a une forte implantation dans la région allemande (360.000 abonnements et 720.000 lecteurs). Il dispose en outre d'un service de consultation qui répond aux lettres de lecteurs, reçues par la rédaction. De telles infrastructures

9 Evidemment, les médias ne sont pas des agents neutres, simples observateurs de la vie politique. Au contraire, acteurs fondamentaux de la socialisation politique, ils contribuent «à faire l'opinion», créant et façonnant les attitudes et les comportements des individus (Champagne 1990). Le propos n'est donc pas de développer une réflexion sur les relations entre le politique et les médias mais simplement de souligner le fait qu'un journal investit le champ politique d'une manière peu traditionnelle.

et ressources permettent à la rédaction de saisir «l'air du temps» et d'identifier les thèmes porteurs auprès de son lectorat¹⁰. Une stratégie que ne cache pas l'un des responsables du *Beobachter*: «Des dizaines de milliers de personnes s'adressent à nous chaque année. Par ces contacts, nous savons où le bât blesse»¹¹. En lançant l'initiative populaire, la rédaction du journal prend donc peu de risques, sachant qu'elle touche la fibre sensible des citoyens. Un terrain fertile qu'elle alimente elle-même par la publication de divers articles et dossiers de presse¹².

De prime abord, il n'y aurait donc pas d'autre relais pertinent entre la société et le système politique que le *Beobachter*. L'espace social ne serait constitué que d'une nébuleuse floue de sensibilités diverses que le journal se charge à la fois de promouvoir et de retraduire. La diversité et l'opacité des intérêts en jeu se retrouvent du reste dans le texte de l'initiative qui, d'une part, amalgame des objets relativement distincts comme la procréation assistée et les manipulations génétiques et, d'autre part, enferme des termes équivoques, laissant la porte ouverte à toutes sortes d'interprétations¹³. Si l'on devait se tenir à cette seule lecture des événements, la politisation de la procréation assistée, caractérisée par une «absence de demande sociale constituée et par l'exploitation ponctuelle et essentiellement tactique de certaines situations», relèverait de ce que Garraud (1990) nomme un «agenda médiatique».

Néanmoins, une telle interprétation des faits n'est pas totalement satisfaisante car, en aval du «coup» médiatique du *Beobachter*, divers groupes sociaux investissent la scène politique pour critiquer le contre-projet des chambres fédérales. Malgré l'acceptation par le peuple du projet soumis en votation, deux autres initiatives populaires sont lancées: l'une émanant des milieux catholiques et l'autre des cercles écologistes¹⁴. Il faut noter que certains de ces groupes d'opposants ne se sont pas constitués après la première initiative mais animent la scène publique depuis quelques temps déjà. L'association «OUI à la vie», très présente lors de la

10 L'initiative de 1985 n'est d'ailleurs pas un coup d'essai. En 1962, le journal a lancé une initiative demandant une sixième révision de l'AVS et, en 1979, une autre pour le dédommagement des victimes de la violence. Toutes ces initiatives se sont soldées par un succès, récoltant le nombre exigé de signatures (Chevrolet 1991).

11 Tiré de «Pour une génétique propre», 24 Heures, 16.10.85

12 Le journal publie deux brochures en préparation à l'initiative populaire: «Laborkinder» en 1986 et «Gesucht: der perfekte Mensch» en 1990.

13 Comment interpréter, par exemple, des prescriptions telles que: «Il est interdit de constituer par métier des réserves d'embryons et de les remettre à des tiers, de proposer par métier des personnes susceptibles de concevoir ou d'engendrer des enfants pour des tiers» (Feuille fédérale, no.42, vol. III, 24 octobre 1989)? Faut-il concevoir ces articles comme des interdictions claires du don d'embryon et du principe des mères porteuses ou plutôt, le terme «par métier» signifie-t-il simplement une volonté de freiner la commercialisation des embryons et la rétribution des mères porteuses? Ces ambiguïtés dénotent, à notre avis, une stratégie discursive qui, à travers la généralité et l'ambivalence des propos, essaie de rassembler un grand nombre d'avis, même divergents.

14 Initiative «Pour la protection de la vie et de l'environnement contre les manipulations génétiques» lancée en 1992 par le «Groupe suisse de travail sur le génie génétique» et soutenue par des organisations de défense de la nature, de handicapés et de féministes; initiative «Pour la protection de l'être humain contre les techniques de reproduction artificielle», lancée en 1992 par le Comité «Stop-manipulation», proche du groupe «droit à la vie».

controverse sur l'avortement, mène une campagne de mobilisation contre le projet du gouvernement. Son argumentation n'a d'ailleurs pas changé par rapport à l'initiative de 1980 qui introduisait déjà le problème de la procréation assistée. Or, à l'époque, cette question est finalement peu discutée, l'initiative étant interprétée surtout dans le cadre du débat sur l'avortement. Difficile, dès lors, de prétendre que le problème de la procréation assistée prend forme *ex nihilo*, simplement à partir d'un coup médiatique. Des espaces sociaux existent où ces questions sont abordées. Mais, ce n'est qu'après l'inscription formelle du problème sur l'agenda que des groupes organisés acquièrent une visibilité sociale.

La politisation de la procréation assistée partirait ainsi du modèle de la médiation, où un journal amorce le débat à travers l'outil de l'initiative populaire, pour évoluer vers le modèle de la mobilisation, où ce sont des groupes sociaux qui investissent l'espace de la contestation.

C'est ici qu'une approche de la mise sur agenda, consistant à focaliser l'attention uniquement sur les «acteurs initiateurs» de la controverse, montre toutes ses limites (Jobert et Muller 1987: 37). D'abord, les mouvements de structuration et de destructuration de l'espace social rendent difficile le repérage des agents pertinents: des groupes entrent et sortent de l'espace de la protestation, jouant des rôles plus ou moins importants selon les circonstances. De là, il devient difficile de figer les processus de politisation dans des types spécifiques à partir des promoteurs de la controverse. Après le retrait de l'initiative du *Beobachter*, celui-ci disparaît de l'espace de la protestation et d'autres organisations prennent le relais. Ensuite, l'approche par les acteurs considère les intérêts présents dans le débat comme des données évidentes. Or, la constitution des intérêts sociaux et des systèmes d'acteurs passe par des processus de médiation complexe, directement liés au travail d'interprétation sociale de la réalité. C'est le caractère essentiellement cognitif et symbolique de l'agenda qu'il faut dès lors souligner. Les agents sociaux pour agir doivent pouvoir se référer à des images de la réalité qui, sinon, demeure opaque et inintelligible. Dans ce sens, les représentations sociales, les codes sémantiques et les discours qui les verbalisent sont des éléments structurants de l'action sociale et politique.

III. Définition des problèmes et construction sociale de l'acteur

L'intérêt porté, d'une part, aux systèmes d'acteurs et, d'autre part, aux schémas d'interprétation de la réalité semble fondamental pour comprendre les mécanismes de politisation des problèmes. Il y a lieu de poursuivre une démarche dialectique, consistant à lier le travail de formulation publique d'un objet et l'entrée des acteurs sociaux dans l'arène des débats. Nous rejoignons sur ce point Jobert qui admet que «la sélection d'un schéma d'interprétation dépend largement de la position des groupes sociaux dans la structure sociale» mais qui insiste, par ailleurs, sur le fait que «la constitution des acteurs dépend aussi de ces schémas d'interprétation. En effet, il n'y a pas de relation immédiate entre des intérêts objectifs émanant de la structure sociale et les acteurs sociaux qui participent à la controverse politique: la

formation de l'acteur dépend également du mode de définition de la réalité sociale» (Jobert 1992: 220). Sur cette base, il ne suffit pas de repérer les intérêts potentiels dans la constitution d'un enjeu pour détenir une explication définitive des lignes de clivage qui traversent l'espace public. Une interprétation dépolitisante, par exemple, va empêcher le débat de prendre forme, confinant la résolution du problème à des initiatives privées et individuelles. A l'inverse, une lecture politisante de certaines situations permet la mobilisation de groupes sociaux et interpelle directement les autorités (Outshoorn 1986, Jobert et Muller 1987: 38). Ceci n'implique d'ailleurs pas que la formulation d'un problème soit donnée une fois pour toutes mais bien qu'elle évolue constamment dans le temps.

A partir de là, il s'agit de mettre en évidence les interprétations majeures qui sous-tendent la construction des deux enjeux analysés, en vérifiant si elles sont de nature à activer une mobilisation des femmes.

1. L'avortement: une femme aux mille visages

La définition de l'avortement, à partir des années septante, s'articule autour de répertoires de sens qui apparaissent étroitement liés à des images contradictoires de la femme¹⁵.

Dans les interprétations libérales de l'avortement, les représentations qui dominent sont à la fois celle d'une femme adulte, autonome et responsable et celle d'une femme victime, seule et en détresse. Dans le premier cas, l'avortement relève d'un choix personnel qui exclut d'emblée tout contrôle collectif de cette pratique¹⁶. Dans le deuxième cas, l'avortement est un «délit du pauvre», l'interdire revient à con-

15 Le corpus analysé comprend essentiellement les publications des acteurs organisés de la société civile (*Bulletin de l'USPDA*, *Bulletin de l'ASDAC*, *La Fronde*, *Femmes en luttés*, *Femmes suisses*, *A tire d'Elles*, *Information-Askio*, *Femina*, *Solidaire*, *Appel de Bâle contre les manipulations génétiques*, *NOGERTE*...), les débats au Parlement tirés du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale, les discours gouvernementaux tirés de la Feuille fédérale et les textes des initiatives populaires. Des sources secondaires comme certains quotidiens (*24 Heures*, *Gazette de Lausanne*, *Journal de Genève*, *Express*, *le Nouveau Quotidien*) et hebdomadaires (*Schweizer Beobachter*, *Illustré*, *Hebdo*, *Domaine Public*) nous ont permis d'approfondir l'analyse. La période considérée va, pour l'avortement, de 1971, date du lancement de la première initiative populaire sur l'IVG, à 1993 et, pour la procréation assistée, de 1985, date du lancement de la première initiative populaire sur la procréation assistée, jusqu'en 1993.

16 A propos de l'autonomie de la femme:

-«La femme ne serait-elle pas une adulte pour ne pouvoir prendre une décision qui l'engage elle seule et avec quelle intensité? Qui, à part elle, supportera les conséquences d'une naissance non désirée? N'est-elle pas capable de peser le pour et le contre en conscience.» in *Femmes suisses*, juillet-Août, 1974;

-«En accordant à un tiers le droit de trancher (le médecin), lorsqu'il s'agit de fonder une famille dont les charges seront supportées par la femme, le Conseil fédéral la traite en mineure...», prise de parole de l'USPDA (Union Suisse Pour la Décriminalisation de l'Avortement), in *Gazette de Lausanne* du 3.10. 1974;

-«M. Furgler parle de ses problèmes de conscience -mais il ne veut pas permettre à la femme de choisir selon sa conscience. Une fois de plus, la femme se retrouve seule devant le choix à prendre.», interview de Simone Auert, présidente de l'USPDA, in *24 Heures* du 2.10. 1974.

damner injustement des femmes seules, abandonnées et démunies qui, compte tenu de la situation, n'ont pas d'autre alternative¹⁷. La femme en détresse se retrouve aussi dans les argumentations qui conçoivent l'avortement comme un problème de santé publique. Les femmes pauvres, mal informées, risquent de mettre en danger leur santé en se soumettant à des avortements tardifs ou à des interruptions de grossesse pratiquées par des médecins sans scrupule. Ici, on revendique une libéralisation de l'avortement médical et un développement de l'information sur la contraception. Une mesure qui est censée éviter les avortements clandestins et le tourisme gynécologique entre cantons, d'autant plus injustes que seules les femmes riches et bien informées peuvent se les permettre¹⁸.

En plus de ces images contrastées de la femme, le code libéral met en relief la dimension collective de l'avortement. La libéralisation de l'interruption de grossesse est considérée comme une étape importante de l'émancipation féminine. On voudrait faire surgir la «voix des femmes» du silence; une volonté cristallisée dans un constant appel à la mobilisation¹⁹.

17 A propos de la détresse de la femme:

-«Vous voulez faire une loi qui ne touche que la femme, alors que l'homme porte une part au moins égale de responsabilité. Beaucoup d'hommes laissent tomber la femme qu'ils ont mise enceinte et ils ne risquent en fait pas grand chose ... Commet peut-on obliger une femme à garder son enfant, dans la terreur qu'il ressemble à son père, qu'elle méprise ...», déclaration de M. Armand Forel à l'Assemblée fédérale, in *24 Heures* du 6.3. 75.

18 A propos des conséquences injustes de la loi sur l'avortement:

-«L'interruption de grossesse est un acte grave qui doit être accompli après mûre réflexion et avec l'assistance d'un médecin spécialiste ... Il subsiste un important marché noir de l'avortement. La morale exige d'y mettre fin et d'accorder à toutes les femmes la même attention et les mêmes soins ...», extrait de l'initiative populaire de 1971;

-«Techniquement, rappelons que plus l'interruption est précoce mieux elle est supportée par la femme et moins elle comporte de risques immédiats à long terme ...», discours du parlementaire Gautier, favorable à la solution du délai, in *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, session printemps, 1975;

-«Une loi, donc, enfreinte en vigueur et en clémence, punissant cinq femmes sur cinq cents de prison et d'amende ... et bien sûr ce sont toujours les désargentées! Celles qui disposent de relations et de moyens peuvent en effet éviter les comédies médico-sociales humiliantes et paniquantes, le danger des interruptions clandestines, et pratiquer tourisme gynécologique et marché noir de l'avortement.» Simone Auert, in *Dossiers Contacts*, no. 1, Septembre 1976.

19 A propos de la dimension collective de la lutte pour l'avortement:

-« ... En attendant et sans oublier le développement nécessaire de la contraception, c'est aux femmes de jouer: à elles de se déculpabiliser d'être privées de droits, à elles de sortir de la clandestinité, à elles de refuser le rôle de victime qu'on leur impose», Myriam Meuly, in *24Heures* du 7.3. 1975;

-«Aujourd'hui, être une vraie femme, c'est pouvoir assumer son identité sexuelle et par conséquent décider soi-même de son propre corps. La solution du délai le permet. Elle constitue une étape importante dans l'histoire de l'émancipation féministe.», lettre ouverte de Jacqueline Berenstein-Favre in *Femmes suisses*, septembre, 1977;

-«Dès l'heure cependant où l'Etat déciderait qu'il lui incombe de continuer à légiférer sur cette question difficile, on souhaite qu'à travers les organismes consultés la voix des femmes soit entendue: non pas seulement celle des femmes «militantes», mais aussi la voix de chacune de celles qui, dans le passé ou dans l'avenir, dans la solitude ou l'abandon, ont été ou seront confrontées avec la douloureuse réalité d'un choix impossible», Myriam Meuly in *Gazette de Lausanne* du 24.1. 1973:

Bien que les acteurs opposés à l'avortement mettent au centre de leur argumentation le droit à la vie de l'embryon, une certaine vision de la femme revient aussi de manière récurrente dans leurs discours. Les pôles de l'argumentation sont cependant inversés. Là où les discours libéraux postulent une femme émancipée, libre et responsable, les conservateurs stigmatisent la femme qui avorte comme un être irresponsable et égoïste ne respectant pas le droit à la vie de l'enfant²⁰. L'image de la «femme-victime» se retrouve aussi dans les discours conservateurs. L'avortement devient dans cette perspective un traumatisme et une menace pour la santé de la femme²¹. Il s'agit de faire appel à l'action de l'Etat, non pour dépénaliser un acte qui demeure condamnable, mais pour que l'on développe des politiques qui aideraient la femme ou le couple à assumer l'enfant non désiré²².

A partir de ces axes argumentaires, il apparaît que les deux types d'interprétations, libérales et conservatrices, sont politisantes: l'intervention du politique est exigée pour résoudre le problème. Par ailleurs, elles sont structurées autour d'une certaine image de la femme, de ses besoins et de ses droits. Le public féminin, directement pris à parti, a donc plus de chance de s'identifier ou de réagir à de telles formulations du problème. Notamment, les discours basés sur une rhétorique qui

20 A propos de l'irresponsabilité et l'égoïsme de la femme:

-«Laisser la femme seule, maîtresse de son destin, de son enfant me paraît aléatoire... De très nombreuses femmes ont à cette époque (pendant les premières semaines de grossesse) des réactions irréflechies, allant souvent jusqu'à un certain déséquilibre nerveux qui pourrait entraîner des décisions regrettables», intervention de la parlementaire Spreng, rapporteuse de la minorité de la commission chargée du problème de l'avortement, opposée à la solution du délai, *Bulletin de l'Assemblée fédérale*, session printemps, 1975;

-«Was sagen die Fristenanhänger zu den praktischen Folgen ihrer Theorie? Mit Fristenlösung werden nämlich Abtreibungen banalster, ja verwerflicher Zielrichtung legalisiert. Zum Beispiel: legale Abtreibung wird möglich, weil man lieber Tennis spielen oder Skifahren möchte, weil eine Kreuzfahrt in die Quere kommt..., weil die Schwangerschaft unbequem ist... Die Minderheit hält dafür, dass gegenüber solchen Motiven das werdende Kind nicht geopfert oder schutzlos werden darf», intervention du parlementaire Kaufman, rapporteur de la minorité de la commission chargée du problème de l'avortement, opposé à la solution du délai, *Bulletin de l'Assemblée fédérale*, session printemps, 1975.

21 Sur les dangers médicaux de l'avortement:

-«L'interruption de grossesse durant ces trois mois serait facile à faire, nous dit-on. La solution de facilité n'est pas toujours la meilleure!... Les complications pour la mère et pour les enfants suivants subsistent et ces complications sont très graves... C'est une intervention parfaitement antiphysiologique dont les conséquences sur la santé de la femme ne peuvent être que mauvaises.», intervention de la parlementaire Spreng, rapporteuse de la minorité de la commission chargée du problème de l'avortement, opposée à la solution du délai, *Bulletin de l'Assemblée fédérale*, session printemps, 1975;

«L'IVG est une mauvaise opération à cause de ses complications et de ses séquelles...», groupement de médecins, opposés à la solution du délai, in *24 Heures* du 6 septembre 1976.

22 Sur l'aide à apporter aux femmes:

-«On doit essayer par tous les moyens possibles d'atténuer la détresse de la femme en difficulté et de n'imposer à personne un fardeau impossible à porter. Au lieu de demander à l'Etat la libéralisation de l'interruption de grossesse... la communauté et chacun en particulier doivent garantir un service de consultation psychologique, ainsi qu'une aide matérielle opportune», in Publication du comité suisse contre l'initiative pour la solution du délai, article intitulé «Sauver la vie non pas la détruire».

défend explicitement le droit et le bien-être des femmes concourent à la construction d'intérêts spécifiques. Un «public d'identification» prend bel et bien forme, étendant l'audience du problème au-delà des cercles restreints des «militantes» et renforçant par là même la mobilisation sociale (Padioleau 1982: 41).

Ajoutons encore que les codes sémantiques conservateurs et libéraux sont exclusifs. Alors même que l'image de la «femme-victime» est commune aux deux interprétations, les solutions proposées ne se recoupent que sur les dimensions marginales de l'enjeu – la distribution d'une aide matérielle et le développement de l'information – et s'opposent totalement sur la question d'une dépénalisation de l'avortement.

2. Le cas de la procréation assistée: chercher la femme...

En analysant les discours concernant le problème de la procréation assistée, il apparaît que les besoins et les droits des femmes perdent de leur centralité et de leur pregnance. La femme disparaît comme pierre angulaire des discours au bénéfice d'une discussion technique sur des méthodes qui impliquent des «embryons congelés et surnuméraires», des «gènes manipulés», du «sperme inséminé»... N'étant souvent plus qu'un des pôles du «couple stérile», au mieux, elle est assimilée à une «patiente», au pire, à «une réceptrice du patrimoine génétique» et à «une malade»²³. L'utilisation dans les discours d'une terminologie technique et médicale a tendance à neutraliser le débat puisque considérer la stérilité comme une maladie, revient à confier sa résolution au domaine médical, le recours au politique devenant alors inutile.

Même une partie des féministes qui était sur l'avant-scène pour revendiquer une libéralisation de l'avortement au nom de l'autodétermination de la femme, semble avoir sur la question de la procréation assistée une attitude plus ambiguë. L'USPDA insiste, certes, sur les risques encourus par les femmes qui se soumettent à ce type de pratique: une intervention longue et difficile, souvent sans résultat et qui peut à nouveau confiner les femmes dans un rôle de mère. Or, un contrôle de la procréation assistée ne doit pas se faire au prix du «droit de choisir» d'être mère ou pas. L'insistance sur la liberté de la femme exclut d'emblée un refus radical de la procréation médicalement assistée. Et bien que l'intervention du politique sur cette question soit demandée, elle ne se traduit pas par une prise de position claire contre la procréation assistée²⁴. Prudentes, les femmes de l'USPDA se contentent de

23 Ces expressions ont été tirées de *L'Express* du 14 avril 1987 et du 1 mai 1987, *Journal de Genève* du 7 octobre 1987, *24 heures* du 3. mai 1993.

24 A propos de la liberté de la femme, défendue par une partie des féministes:

-«Pour l'USPDA, les développements actuels de la biologie et de la médecine sont l'occasion de réaffirmer sa position et de défendre le droit de la femme à la maternité libre et responsable. D'un côté, à refuser toute contrainte à une maternité qu'elle ne souhaite pas, d'un autre côté à bénéficier, s'il elle le souhaite, des techniques qui aident à surmonter la stérilité...», déclaration de l'USPDA, in *Femmes suisses*, janvier 1990. Dans le même numéro, on trouve les intentions

l'article constitutionnel voté par le peuple, écrivant après la votation: «certes, le nouvel article constitutionnel ne peut pas nous satisfaire totalement. Nous pouvons tout de même y souscrire, car il correspond à notre propre manière de voir: il n'interdit pas la fertilisation in vitro, tout en empêchant les abus.» (*Bulletin USPDA*, no. 28, juin 1992). Finalement, ce discours prudent et peu revendicatif met une partie de l'élite féministe «hors jeu», lui interdisant de rentrer de plein pied dans le débat public.

Bien que des discours plutôt dépolitisants existent, des prises de parole plus confrontatives émergent, suite au lancement de l'initiative du *Beobachter*. Elles demandent vigoureusement une intervention étatique pour limiter ou interdire les nouvelles techniques de manipulation génétique et de procréation assistée.

Une première catégorie d'interprétations politisantes considère la procréation assistée comme une nouvelle tentative, après l'avortement, pour remettre en question le droit à la vie de l'embryon et la stabilité de la famille traditionnelle. Dans cette perspective, soutenue par des organisations proches de l'Eglise catholique, il s'agit surtout de réaffirmer «l'essence humaine» de l'embryon dès sa conception et d'interdire toute pratique qui le réduise à un objet d'expérimentation. Le refus de la procréation assistée, notamment de la fécondation in vitro et de l'insémination artificielle hétérologue, est aussi lié à une conception de la sphère privée très étroite où aucun tiers, ni médecin, ni donneur, ne doit s'immiscer dans l'acte de procréer²⁵. En outre, comme pour l'avortement, il existe tout un discours sur les dangers de la procréation assistée pour la santé de la femme.

La deuxième catégorie d'interprétations politisantes est portée par des organisations de handicapés et d'écologistes. La procréation médicalement assistée et le génie génétique sont vus comme un nouvel avatar d'une science «fascisante» et peu respectueuse de la vie et de l'environnement. L'orientation écologiste, dominante dans l'initiative de 1992 du «Groupe suisse sur le travail génétique», met l'accent plutôt sur les conséquences néfastes des manipulations génétiques pour le règne végétal et animal. Le point de vue des associations de handicapés dénonce surtout les risques d'une dérive eugéniste liée aux nouvelles possibilités de diagnostic prénatal qui tendrait à éliminer les foetus malades²⁶.

politiques de l'USPDA et l'ADF: «Pour l'ADF et pour l'USPDA, une décision politique doit être prise au niveau fédéral, et les femmes doivent participer aux débats, ils les concernent au premier chef, ils touchent au plus intime d'elles-mêmes».

25 A propos de la procréation assistée, vue comme une atteinte à la vie de l'embryon:

-«La fécondation in vitro est une technique glaciale, dégradante, entraînant des surcharges physiques et psychiques considérables pour la femme. Elle nie par ailleurs les droits fondamentaux de l'embryon. Quant à l'insémination hétérologue, elle met en danger l'unité du couple et de la famille et peut provoquer des problèmes chez l'enfant», déclaration du comité «Stop-manipulations», in *Journal de Genève* du 8 avril 1992.

26 Sur ce point, voir les positions du «Club Behinderter und ihrer Freunde» (CeBeeF), une organisation de handicapés qui propose un boycott du diagnostic prénatal parce que «l'avortement de la vie «handicapée» intensifie la discrimination des handicapés» et un moratoire de la recherche génétique parce que «les connaissances technico-génétiques sont une menace ... menant à la fabrication de matériau humain conforme à une norme et à l'élimination du matériau humain indésirable ...», extrait de l'éditorial de *Information-Askio*, no.1/1992.

Des associations de femmes, généralement alémaniques, soutiennent globalement cette critique de la science. L'orientation féministe apparaît avec l'idée que les scientifiques veulent dominer la femme en la confinant dans un rôle de procréatrice et de «fournisseuse du matériel de reproduction»²⁷. Par ailleurs, le fait que les femmes n'aient pas participé à la mise en place de cette science «cannibale» et essentiellement masculine, les rend plus proches de la nature et plus enclines à protéger la vie (Mies 1988).

Cette analyse générale des discours liés à l'enjeu de la procréation assistée fait ressortir une absence relative de la femme comme point d'ancrage des argumentations. Les lectures politisantes du problème se focalisent sur d'autres objets comme la protection de l'embryon, de la famille, des animaux et des plantes. Le seul point de vue qui est à la fois politisant et féministe est articulé sur une critique générale de la science occidentale, faisant passer au second plan une défense proprement dite de la liberté de la femme. Une revendication qui a pourtant toujours dominé dans le débat sur l'avortement. Les paroles d'une «écologiste-féministe», membre de l'Appel de Bâle contre les manipulations génétiques et de l'Association des droits de la femme, sont révélatrices de cette volonté de subordonner la liberté individuelle au nom d'un intérêt collectif: «La conscience collective doit parfois prendre ascendance sur la liberté individuelle: chaque femme doit savoir qu'en choisissant la FIV, elle soutient un système qui la contrôle. Au reste, nous avons constaté que celles qui acceptent cette technique sont des femmes très conventionnelles, sans beaucoup d'autres perspectives que d'avoir un enfant.» (Chevrolet 1992: 139–140)²⁸.

La forte interpénétration entre une partie du mouvement écologiste et une aile du mouvement féministe ne permet pas d'identifier clairement les intérêts défendus: le droit individuel des femmes est en concurrence avec un droit plus générique de protection de la vie et de la nature. Cette confusion rend beaucoup plus difficile l'entrée dans le débat d'un public d'identification composé de femmes, une interdiction de la procréation assistée n'étant plus uniquement associée au bien-être d'un groupe sexuel mais au bien-être de toute la société.

27 A propos de l'argumentation «éco-féministe» sur la procréation assistée:

–« Ziel der NaturwissenschaftlerInnen ist es – auch wenn es ihnen meist nicht bewusst wird – sich von den Frauen und der Natur als etwas unabhängig zu machen. Sie empfinden die (unberechenbare!) Natur als etwas Bedrohliches, das es zu unterwerfen gilt. Ebenso wollen sie der Frau ihre wichtige Rolle für die Entstehung neuen Lebens absprechen und sie zu Materiallieferantinnen für die Reproduktionsmedizin degradieren. Wir treten ein für eine Medizin, die die Würde der Frau erkennt und achtet, und für eine Naturwissenschaft, die das Leben nicht als Rohmaterial für Experimente missbraucht, sondern als höchstes Gut respektiert», publication du «Aktionsforum gegen Fortpflanzung und Gentechnologie», réunissant des organisations féministes comme Nogerte, FRAP!, MOZ, OFRA ...

28 A propos de la primauté de l'intérêt général sur le droit individuel:

–« Forscher können mit den heutigen Techniken, die im Tierreich schon angewendet werden, Erbveränderungen beim Menschen herbeiführen. Erbveränderungen, die nicht nur das Individuum betreffen, sondern auch die Generationen nach uns betreffen können. Ich glaube, wir können diese Fragen nicht individuell lösen, wir können sie auch nicht der kollektiven Selbstregulierung der Forscher überlassen, wie vorhin einmal gesagt worden ist.», intervention de la parlementaire socialiste Ulrich, *Bulletin de l'Assemblée fédérale*, session printemps, 1991

IV. Cohésion sociale et construction des identités

A travers une analyse argumentaire, nous pouvons mieux cerner les mécanismes qui poussent les acteurs sociaux à entrer ou à rester à l'écart de la controverse. Mais cela ne nous dit pas pourquoi certaines interprétations des problèmes imprègnent les débats, alors que d'autres restent en marge de la discussion publique.

L'acceptabilité et la légitimité sociales des grilles de lecture des problèmes dépendent de leur capacité à s'insérer dans des modèles de référence qui prétendent rendre le champ de la politique publique intelligible. Ces toiles de signification sont des ensembles de normes, de valeurs et de symboles auxquels s'identifient les individus et qui donnent du sens à leurs actions (Jobert 1985). Or, les sociétés contemporaines sont loin d'être des entités indifférenciées mais ressemblent plutôt à des ensembles complexes où coexistent une pluralité de champs sociaux particuliers et relativement autonomes. Dans ce sens, bien que la cohésion de la société repose sur la production de normes centrales et universelles auxquelles les individus peuvent se référer, il faut aussi admettre que ces derniers adhèrent à des systèmes de représentation plus spécifiques et se reconnaissent dans des groupes limités d'acteurs.

Deux types de modèles de référence peuvent être identifiés: l'un global et l'autre particulier. Le système de représentation global fixe symboliquement les normes et les valeurs qui touchent l'ensemble de la société. Ce système central de valeurs n'est évidemment pas homogène et cohérent. La coexistence de répertoires de sens opposés le rend fondamentalement contradictoire et conflictuel. L'exemple de l'avortement est significatif: l'espace social est traversé par des codes libéraux et conservateurs, liés à des représentations de la femme et de la famille totalement opposées²⁹.

Parallèlement à cette image globale de la société, des systèmes de représentation propres à des groupes restreints d'acteurs balisent des champs particuliers du social. Ils sont socialement construits à partir d'identités diverses: professionnelles (les médecins, les agriculteurs...), institutionnelles (les bureaucrates, les parlementaires...), territoriales (les habitants d'une région, d'un canton...) ou encore sexuelles (les femmes, les homosexuels)³⁰... Au même titre que le système de représentation global, ces schémas normatifs particuliers ne sont pas complètement homogènes et cohérents. Néanmoins, ce qui fait leur spécificité par rapport au référentiel global est bien une dose plus élevée de consensus et de cohésion interne.

29 Cette présence simultanée de normes et de valeurs antinomiques n'exclut évidemment pas certaines formes de hiérarchisation: tous les schémas normatifs ne se valent pas et certains s'imposent au détriment des autres. Or, l'établissement d'une perception dominante de la vie, des mœurs, des rapports sociaux... présuppose une diminution du conflit. En revanche, une situation où des perceptions opposées existent simultanément, sans qu'aucune ne s'impose de manière durable, augmente le conflit social et politique (Jenson 1989: 239). C'est, du reste, cette dernière situation qui caractérise le mieux les enjeux socio-éthiques.

30 Jobert et Muller raisonnent en termes de «référentiel» d'une politique publique, défini comme un ensemble d'images de la réalité sur laquelle on veut intervenir. Les référentiels seront de deux types: globaux et sectoriels. Le processus d'élaboration d'une politique publique revient à mettre en cohérence ces deux types de référentiel. Bien que ce cadre d'analyse nous ait fortement

Les divers systèmes de représentation, global et particulier, induisent donc un double mécanisme d'intégration sociale: la formation d'une identité globale à partir de la production de normes centrales et l'émergence d'identités particulières et autonomes. L'interprétation d'un problème sera d'autant plus acceptable et légitime qu'elle favorise la mise en cohérence de ces deux types d'intégration sociale. Autrement dit, une interprétation doit pouvoir, d'une part, s'ancrer dans une orientation non-minoritaire du référentiel global, de l'autre, s'imposer au sein du champ particulier duquel elle émane.

Dans ce sens, l'interprétation libérale de l'avortement répond à cette double exigence d'intégration. La sécularisation progressive de la société et l'entrée des femmes sur le marché du travail ont bousculé les schémas traditionnels de la famille et du couple. Le code libéral s'inscrit en partie dans ce contexte général de transformation du système de valeurs, concernant la sexualité et la place de la femme dans la société. Le mouvement féministe rencontre aussi des transformations internes avec l'émergence d'une jeune génération de militantes, inspirées par les idées de Mai 68 et le féminisme américain. Ces élites féministes, représentées par le MLF, Femmes en Lutte, l'OFRA ou encore l'ASDAC élaborent un nouveau schéma normatif où la conception bourgeoise de la famille et de la sexualité est dénoncée comme les fondements de l'oppression des femmes (Chaponnière 1992). Les revendications pour la libéralisation de l'avortement vont s'insérer logiquement dans ce nouveau référentiel. Ce nouveau «leadership» permet la mise à l'écart de revendications plus anciennes, comme celles pour les droits civiques, qui dominaient dans le mouvement féministe initial.

Finalement, dans le processus de politisation de l'avortement, les femmes réussissent à porter en avant un système particulier de représentation qui s'insère dans le référentiel global. Cela ne veut bien sûr pas dire que la totalité du discours féministe sur l'avortement est perçu comme légitime. En l'occurrence, ce ne sont certainement pas les propositions les plus radicales du mouvement féministe qui sont prises en compte dans le processus de décision. L'axe interprétatif, qui consiste à voir la femme comme un être libre et adulte, n'a que peu de chance de s'imposer dans le débat. Ce sont plutôt les lectures du problème basées sur l'image de la «femme victime» qui sont prises en compte (Marques-Pereira 1993). Des interprétations qui permettent de ne pas banaliser l'avortement et de lier sa libéralisation à une rhétorique de l'intérêt général, basée sur des critères de santé publique et de justice sociale³¹.

inspiré, il n'est pas toujours d'une application aisée. Notamment, la définition du secteur et a fortiori du référentiel sectoriel est très restrictive. Pour Jobert et Muller, le secteur est d'abord une entité professionnelle, une corporation tels les secteurs médicaux, agricoles, industriels ... Or, l'inscription des problèmes sur l'agenda n'est pas le fait exclusif d'intérêts professionnels mais aussi de groupes d'acteurs plus ou moins homogènes dont le statut et la place sont bien moins définis. Il est préférable, dans ce sens, d'avoir une vision souple du secteur et d'examiner au cas par cas si l'on a bien affaire à des entités sociales plus ou moins autonomes et productrices de systèmes de valeurs cohérents.

- 31 Dire que certaines dimensions du code féministe s'intègrent au référentiel global ne présuppose pas que la décision politique ira dans le sens de la volonté des femmes. En l'occurrence en Suisse, malgré les diverses tentatives entreprises, la législation restrictive sur l'avortement n'a

Le cas de la procréation assistée est sensiblement différent. D'une part, les interprétations des «éco-féministes», de par leur radicalité, ne s'inscrivent que difficilement dans le système global de valeurs et, d'autre part, elles ne sont pas ressenties comme légitimes par l'ensemble des organisations féministes. Il existe certainement au sein de la population une peur diffuse envers les abus possibles de la science – l'acceptation du contre-projet du gouvernement par le peuple l'atteste – mais cette crainte n'est que peu liée à la condition de la femme. Elle se focalise essentiellement sur les pratiques trop éloignées de la conception de la famille et de la maternité traditionnelle (les mères porteuses) ou qui tendent à réifier l'embryon (le commerce d'embryon). Il n'y a donc pas de remise en question absolue de la procréation assistée et du génie génétique, la science étant perçue finalement assez positivement (Analyse Vox 1992).

De plus, les mouvements féministes restent très divisés sur la question d'une interdiction totale de la procréation assistée puisque certaines associations féministes considèrent l'autodétermination de la femme comme plus importante que la protection de la vie. L'une des raisons de la quasi-absence des femmes dans la politisation de l'enjeu relèverait ainsi de l'incapacité des élites du mouvement à produire une grille de lecture du problème, susceptible de créer un consensus et une certaine cohésion interne. D'ailleurs, parmi la pluralité des intérêts en jeu, les acteurs les mieux placés pour devenir des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics sont ceux du champ médical et scientifique. Un secteur, relativement homogène qui, par ces ressources d'expertise, peut proposer une vision propre du problème. Le texte de l'initiative du *Beobachter* ainsi que le contre-projet du gouvernement sont, du reste, assez proches des directives éthiques publiées par l'Académie Suisse des sciences médicales en 1981 et 1985 (*Feuille fédérale*, no.42, vol. III, 1989: 1166–1169).

VI. Conclusion

Etudiée globalement, la politisation de l'avortement et de la procréation assistée se caractérise par une forte conflictualité: la pluralité des acteurs impliqués dans la controverse activent des revendications souvent contradictoires. L'inscription de ces problèmes sur l'agenda politique devient alors un processus médiatisé et bruyant, marqué par la discussion et le débat publics. Les tentatives de neutralisa-

jamais pu être changée. Cette réflexion sur les référentiels devrait cependant nous rendre plus prudents face à des explications culturalistes expéditives, tendant à présenter la société suisse comme plus conservatrice que celles ayant décriminalisé l'avortement. Même en Suisse, des solutions libérales ont été discutées dans les lieux de prise de décision, risquant même à plusieurs reprises d'être adoptées. Les clés explicatives de ce statu quo décisionnel relèveraient plutôt de facteurs institutionnels. Sans nous appesantir, notons simplement que le bicamérisme parfait qui donne autant de poids au Conseil des Etats qu'au Conseil national engendre une sur-représentation des acteurs et des cantons conservateurs, empêchant, dans le cadre de l'avortement, l'adoption d'une législation plus libérale au Parlement. En outre, l'obligation d'entériner les décisions par un vote populaire augmente les risques de rejet des solutions proposées.

tion et d'occultation du conflit n'ont que peu de succès, entraînant les autorités à prendre position. Or, l'élaboration de compromis censés intégrer les positions divergentes semble difficile, référendums et initiatives populaires se succédant pour critiquer la légitimité des solutions proposées.

Appréhendés de façon plus spécifique, les deux objets analysés suivent pourtant des schémas de politisation distincts. La construction et la mobilisation des intérêts sociaux n'aboutissent pas au même résultat. Si, pour l'avortement, les femmes ont été un acteur-clé de la mise sur agenda, dans le cadre de la procréation assistée, elles ont été marginalisées en partie du débat au profit d'intérêts plus vastes.

Nous avons ainsi dégagé un axe explicatif fondé sur les opérations de définition et d'interprétation sociale de la réalité. En effet, la construction de l'acteur social passe aussi par les schémas d'interprétation des enjeux. De ce point de vue, les organisations féministes ont développé, lors de la controverse sur l'avortement, une vision du problème, fondée sur une défense explicite de la liberté de la femme. Un public d'identification s'est peu à peu construit, élargissant et renforçant la mobilisation. À l'inverse, la lecture de la procréation assistée proposée par l'aile écologiste du mouvement féministe, a subordonné le droit de la femme d'avoir un enfant au profit de la défense de la vie et de la nature. L'identification des femmes à une interprétation qui met en concurrence leur liberté avec une exigence de protection de l'environnement a certainement rendu plus difficile l'activation d'un public féminin dans la discussion publique.

Directement liée au travail d'interprétation des problèmes, l'absence relative des femmes sur la question de la procréation assistée réside aussi dans la complexité des modes d'intégration sociale. L'interprétation libérale de l'avortement a acquis une «double» légitimité: elle répondait aussi bien à l'orientation sectorielle dominante de la lutte féministe, influencée par le mouvement de libération de la femme, qu'à un changement plus global des mœurs concernant la sexualité et la famille. Par contre, les «éco-féministes» n'ont pas réussi à gagner cette double légitimité lors de la controverse sur la procréation assistée. Leur interprétation, basée sur un refus quasi radical de cette technique, a divisé le monde féministe sans pour autant obtenir une acceptabilité sociale plus générale. L'échec de la médiation entre l'ethos particulier des «éco-féministes» et un ethos plus global a marginalisé les femmes sur une question qui les concerne pourtant directement.

C'est là que l'on voit les difficultés rencontrées par le mouvement féministe pour, d'abord, créer une vision des problèmes qui assure l'intégration en son sein des diverses tendances et, ensuite, pour l'articuler aux représentations globales de la sphère sociale. Or, cette cohésion interne semble de plus en plus difficile à atteindre dans la mesure où, aujourd'hui, l'activisme féministe ne se concentre plus sur une défense exclusive des droits de la femme mais déborde sur les terrains, par exemple, de l'écologisme et du pacifisme. Comme le souligne Balmer-Cao (1988: 169), ce «mixage» entre féminisme et d'autres problématiques a certes l'avantage de permettre une «diffusion des valeurs féminines à une plus grande échelle mais risque en même temps d'engendrer la relativisation de la question féminine».

Il est évident que le présent article ne prétend pas épuiser tous les facteurs qui rendent compte des processus de mobilisation. Nous avons laissé de côté une

analyse microsociologique du mouvement féministe, inspirée de certains travaux de la sociologie de l'action collective³². Nous n'avons fait qu'esquisser la recherche sur des variables comme la structure organisationnelle interne du mouvement, sa capacité à créer des coalitions et à trouver des alliés politiques... Une analyse qui sans doute aurait apporté des éclairages supplémentaires sur les alliances actuelles entre une aile du mouvement féministe et une partie du mouvement écologiste. De même, aurait-on mieux compris, à partir d'une étude méticuleuse des ressources des organisations féministes, les différences de mobilisation entre régions linguistiques au moment de la politisation de la procréation assistée. Sur ces questions, une approche uniquement centrée sur les discours et les interprétations reste pour le moins limitée. Par ailleurs, nous n'avons pas pu mener une réflexion proprement «néo-institutionnaliste» (March et Olsen 1984; Stone 1992) qui aurait montré comment les institutions du système politique déterminent les stratégies des agents et le contenu des interprétations. En l'occurrence, nous regrettons de ne pas avoir approfondi le rôle ambivalent de la démocratie directe qui, tout en offrant aux mouvements sociaux des opportunités d'expression, canalise les mécontentements devenant dès lors un puissant facteur de contrôle social (Papadopoulos 1991; Epple-Gass 1991). Bien que nécessaires, ces différentes pistes de recherche, sans parler du travail «titanesque» qu'elles impliquent, nous auraient entraîné vers un questionnement trop éloigné de la problématique fixée au départ.

Bibliographie

- Ballmer-Cao, Thanh-Huyen 1988. *Le conservatisme politique féminin en Suisse: mythe ou réalité?*. Genève: Georg.
- Berger, Peter L. et Luckmann, Thomas 1967. «Aspects sociologiques du pluralisme», *Archives des sociologie des religions* 23: 117–127.
- Bourdieu, Pierre 1992. *Réponses*. Paris: Seuil
- Buri, Christoph 1992. «Analyse des votations fédérales du 17 mai», *Analyse Vox* 45: 29–39.
- Bütschi, Danielle et Cattacin, Sandro 1993. «L'Etat incitateur: nouvelles pratiques de la subsidiarité dans le système du bien-être suisse», *Annuaire Suisse de Science politique* 33: 143–162.
- Champagne, Patrick 1990. *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*. Paris: Les éditions de minuit.
- Chaponnière, Martine 1992. *Devenir ou redevenir femme*. Genève: Société d'histoire et d'archéologie.
- Chevrolet, Christian 1992. *Les enjeux de l'éprouvette. Fécondation in vitro et insémination artificielle: un débat passionné*. Lausanne: 24 heures
- Cobb, Roger W and Elder, Charles D 1972. *Participation in American Politics: The Dynamics of Agenda-Building*. Boston: Allyn and Bacon.
- Duran, Patrice 1990. «Pour une approche raisonnée de l'analyse des politiques publiques», *L'année sociologique* 40: 227–259
- Epple-Gass, Ruedi 1991. «Neuen Formen politischer Mobilisierung: (k)eine Herausforderung der schweizerischen Demokratie?», *Annuaire suisse de science politique* 31: 151–171.
- Gaillard, Ursula et Mahaim, Annik 1983. *Retards de règles. Attitudes devant le contrôle des naissances et l'avortement en Suisse du début du siècle aux années vingt*. Lausanne: Editions d'en bas.

32 Nous faisons référence ici à l'école de la mobilisation des ressources qui conçoit les stratégies et les ressources des mouvements sociaux comme des variables décisives de l'action collective (Kitschelt 1986: 59).

- Garraud, Philippe 1990. «Politiques nationales: élaboration de l'agenda», *L'Année sociologique* 40: 17–41.
- Giugni, Marco 1991. *La mobilisation des nouveaux mouvements sociaux en Suisse 1975–1989*. Genève: Collection Travaux et Communications.
- Jenson, Jane 1989. «Paradigms and Political Discourse: Protective Legislations in France and the United States Before 1914», *Revue canadienne de science politique* XXII: 235–258.
- Jobert, Bruno 1985. «L'Etat en action: l'apport des politiques publiques», *Revue française de science politique* 4: 654–82.
- Jobert, Bruno 1992. «Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques», *Revue française de science politique* 2: 219–34.
- Jobert, Bruno et Muller, Pierre 1987. *L'Etat en action*. Paris: PUF.
- Kitschelt, Herbert 1986. «Political Opportunity Structures and Political Protest: Anti-Nuclear Movements in Four Democracies», *British Journal of Political Science* 16: 57–85.
- Lowi, Theodore J. 1972. «Four Systems of Policy, Politics, and Choice», *Public Administration Review* 32: 298–310.
- Lucas, Philippe 1990. *Dire l'éthique*. Vendôme: Actes Sud.
- Luhmann, Niklas 1982. *The Differentiation of Society* New York: Columbia, University Press.
- March, James G. et Olsen, Johan P. 1984. «The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life», *American Political Science Review* 78: 734–749.
- Marques-Pereira, Bérengère 1993. «La multiplicité des rapports sociaux dans le cheminement d'une décision: Le cas de l'avortement en Belgique», p.125–143 in *Le sexe des politiques sociales*, dir. Arlette Gautier, Paris: Côté-femmes.
- Mayntz, Renate 1987. «Politische Steuerung und gesellschaftliche Steuerungsprobleme. Anmerkungen zu einem theoretischen Paradigma», *Jahrbuch zur Staats – und Verwaltungswissenschaft* 1: 89–110.
- Meny, Yves et Thoenig, Jean-Claude 1989. *Politiques publiques*, Paris: PUF.
- Mies, Maria 1988. «Wissenschaft – Gewalt – Ethik», p. 89–102 in *Basler Appel gegen Gentechnologie*, hrsg. von Christoph Keller und Florianne Koechlin, Zürich: Rotpunktverlag.
- Offe, Claus 1984. *Contradictions of Welfare State*. Londres: Hutchinson.
- Outshoorn, Joyce 1986. «The Rules of the Game: Abortion Politics in the Netherlands», p. 4–26 in *The New Politics of Abortion*, dir. Joyce Lovenduski et Joyce Outshoorn, London: Sage.
- Padioleau, Jean G. 1982. *L'Etat au concret*. Paris: PUF.
- Papadopoulos, Yannis 1991. «La Suisse: un «Sonderfall» pour la théorie politique», *Travaux de science politique* 2: 23.
- Schmitter, Philippe C. and Lehmbruch, Gerhard 1979. *Trend toward Corporatist Intermediation*. London: Sage.
- Stone, Alec 1992. «Le néo-institutionnalisme. Défis conceptuels et méthodologiques», *Politix* 20: 156–168.
- Weber, Max 1959. *Le savant et le politique*. Paris: Plon, coll. 10/18.
- Zolo, Danilo 1992. *Democracy and Complexity. A Realist Approach*. Cambridge: Polity Press.